

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
61028

1990

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1997-10

Amendement 2

**Appareils électriques de mesure –
Enregistreurs X-Y**

Amendment 2

**Electrical measuring instruments –
X-Y recorders**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 85 de la CEI: Appareillage de mesure des grandeurs électromagnétiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
85/163/FDIS	85/174/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 44

8.2 Informations contenues dans la documentation

Supprimer le texte entre parenthèses

Page 48

Tableau IV – Symboles pour le marquage des enregistreurs et de leurs accessoires

Supprimer, page 50, les six lignes du tableau IV C – Sécurité, et la note.

Changer le numérotage des pages entre parenthèses de 50 à 52.